



AVIS PUBLIC


SÉANCE DU CONSEIL

Avis public est par la présente donné aux citoyens de la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

- **Que**, le Conseil municipal conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec a adopté, lors de la séance tenue le 4 décembre 2019, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires de l'année 2020. Les séances du Conseil municipal se tiendront à la salle des délibérations de l'Hôtel de ville, 33 rue de l'Église à Saint-Ferréol-les-Neiges;
- **Que**, la séance du 1^{er} juin 2020 aura lieu à 18 heures 30 au lieu de l'heure habituel de 20 heures;
- **Que**, la séance se tiendra à huit clos par vision conférence et qu'un enregistrement de celle-ci sera disponible le lendemain sur le site web de la municipalité;
- **Qu'un**, résumé des décisions de la séance sera disponible sur le site web de la municipalité et une copie aux endroits désignés pour l'affichage.
- **Que**, si un arrêté ministériel mettant fin à l'état d'urgence sanitaire survient avant la séance ordinaire et que les séances peuvent être à nouveau public, la séance ordinaire du 1^{er} juin aura lieu à l'heure et endroit habituel.

Donné à Saint-Ferréol-les-Neiges, le
15 mai 2020

Avis numéro : 2020-30



Martin Leith
Secrétaire-trésorier